

## Agen. Les Témoins de Jéhovah ont leur salle du royaume

Cultes. Après quelques écueils, l'association culturelle a fini par avoir gain de cause.



Agitation et inauguration particulière cet après-midi du côté du parc des expos d'Agen. Au beau milieu des pavillons, à deux pas d'un concessionnaire automobile, un bâtiment presque anonyme, où n'apparaît aucun signe distinctif de sa raison religieuse d'être : c'est une « salle du royaume » dans le vocabulaire des Témoins de Jéhovah.

Drôle d'endroit pour y installer un lieu de culte. Wilfried Moysé en sourit aujourd'hui, l'association culturelle locale des Témoins de Jéhovah riait moins quand ses responsables ont cherché un terrain disponible. Niet à Boé, même refus à Agen, où une bataille juridique s'est alors engagée avec les élus, le maire d'Agen refusant de voir s'installer chez lui un mouvement religieux aux dérives sectaires supposées, prétendait-il.

La municipalité a perdu la bagarre sur le terrain du droit administratif, les Témoins de Jéhovah ont gagné le droit d'avoir pignon sur rue, et des locaux plus adéquates que ceux du quartier

Jean Jaurès, à Agen toujours. « Nous avons de plus en plus de personnes âgées, et nous souhaitons pouvoir leur proposer des accès plus faciles.

400 bénévoles

Dans ce genre de conflits, rares ont été les collectivités à l'emporter face au code de l'urbanisme. Dans ce quartier d'Agen, rares encore ont été les riverains à s'inquiéter de la présence annoncée des congrégations.

Du 12 juin au 12 octobre, près de 400 bénévoles, avec parfois plus de 150 personnes sur le chantier pour construire de leurs mains cette salle du royaume qui s'ajoutent aux cinq autres lieux de culte existant pour ce mouvement religieux dans le département. Chez les Témoins, la coutume veut que les fidèles eux-mêmes construisent le bâtiment et ses abords. Il existe même un Comité de construction régional (CCR), maître d'œuvre des projets des associations culturelles.

17 € par mois

Les Témoins de Jéhovah revendiquent près de 200 fidèles au sein de l'association ACLTJ, plus d'un millier dans le département. « Nous sommes présents dans la région depuis 1930 » explique Wilfried Moysé. L'association agenaise est présidée par Philippe Lafont.

La salle du royaume a forcément un coût, même si elle a été construite par les fidèles. en quatre mois.

Selon Wilfried Moysé, la vente des anciens locaux permettra d'équilibrer le budget. Et si d'aventure un marché de l'immobilier un peu étroit empêchait la vente dans les prochains mois, « cela coûterait 17 € par mois et par fidèle sur dix ans » explique-t-il.

## Agen. Un temple pour les Témoins de Jéhovah

**Le fait du jour. Du stationnement, une salle pour les cérémonies. Depuis lundi, les travaux ont débuté rue de Cartou à Agen-Sud.**

Dans quelques mois, la communauté des Témoins de Jéhovah va pouvoir disposer d'un lieu de prières et de rencontres plus grand que le 23 de la rue de l'École-Normale, dans le quartier de l'avenue Jean-Jaurès. À deux pas du parc des expos et de l'avenue du Midi, ils avaient fait en 2003 l'acquisition d'un terrain vague de 2 300 m<sup>2</sup> coïncé entre la concession automobile Renault et les maisons d'un quartier résidentiel.



Le terrassement doit débuter dans les prochains jours. L'ensemble devrait être livré avant l'hiver, précise Jean-Pierre Abeil, de la communauté. Dès lundi, des bénévoles de l'association culturelle locale

des Témoins de Jéhovah (ACL TJ) ont commencé la phase de nettoyage du site. Il est d'usage au sein de ce mouvement religieux que les fidèles participent à la construction du lieu de culte, dont ils assument le financement en versant une participation.

### TROIS ANS PLUS TARD

Le permis de construire a été délivré en juin 2007, à l'issue d'une série de péripéties judiciaires et administratives (lire ci-contre). L'ACL TJ a finalement remporté son bras de fer face à l'ancienne municipalité, qui s'opposait à la construction du temple. Les services techniques avaient reçu les pièces du dossier de demande de permis de construire en janvier 2005.

Trois ans se sont écoulés. Les Témoins de Jéhovah de l'association agenaise construisent rue de Cartou un temple dont la salle de prière de 170 m<sup>2</sup> pourrait accueillir près de 200 fidèles pour deux congrégations françaises et une portugaise. Du stationnement est également prévu devant la salle du Royaume. Le mouvement compte d'autres lieux de rassemblement dans le département, à Aiguillon, Fumel, Nérac, Marmande, Villeneuve... Le nombre de fidèles est estimé à près d'un millier au total (lire nos précédentes éditions).

Les travaux ont débuté dans l'indifférence quasi générale rue de Cartou. En 2005, des voix s'élevaient contre la construction de ce lieu de culte et l'ADFI, l'Association de défense de la famille et de l'individu, s'était également étonnée de la présence, à Agen-Sud, d'un édifice religieux.

Ce n'est pas étonnant. Si les Témoins de Jéhovah sont parfois reconnus comme communauté religieuse à part entière en Europe, certaines de leurs pratiques - le refus de la transfusion sanguine par exemple - ont amené à les considérer comme un mouvement à caractère sectaire. Aidés par des décisions de justice, récentes, les Témoins de Jéhovah réfutent toute idée d'appartenance à une secte.

## La bataille s'est jouée au tribunal administratif

La municipalité n'a pas eu gain de cause. En avril 2007, le tribunal administratif de Bordeaux a donné raison aux Témoins de Jéhovah, qui considéraient à raison selon les juges que la collectivité n'avait pas le droit d'utiliser son droit de préemption pour empêcher la construction du temple. À la réception de la demande de permis de construire, la ville d'Agen avait annoncé qu'elle avait choisi, au même endroit, de construire des logements sociaux.

Cette initiative a été jugée comme un excès de pouvoir par le tribunal administratif, qui a conforté les Témoins de Jéhovah dans leur démarche en expliquant qu'au moment du dépôt du dossier, il n'existait pas de projet municipal de ce type. L'ancien maire d'Agen Alain Veyret, qui d'ailleurs ne cachait pas ses doutes concernant la nature des activités des Témoins de Jéhovah, aurait ainsi agi dans le seul but « de faire obstacle à l'association locale pour le culte des Témoins de Jéhovah de la cession de ce bien immobilier ».

En 2007 toujours, le même tribunal administratif de Bordeaux avait également statué en faveur des Témoins de Jéhovah quand le maire du Passage Jean Barrull leur avait refusé une salle de sa commune pour une réunion de leur mouvement.